

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 83 (1988)
Heft: 3

Artikel: Chance à saisir : politique culturelle fribourgeoise
Autor: Morisod, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

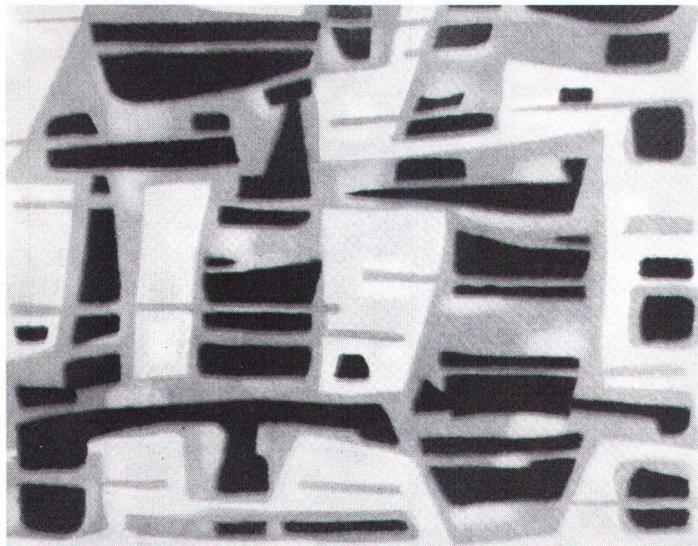
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique culturelle fribourgeoise

Chance à saisir



Peinture d'Alfred Manessier: «Le flot en baie de Somme» (1949).
Gemälde von Alfred Manessier «Le flot en baie de Somme» (1949)

Le 17 décembre 1984 fut déposée l'initiative dite de *Villa-repos* pour la protection du patrimoine religieux du canton de Fribourg, parce que 7850 citoyens jugeaient ce patrimoine en péril¹. Attentive à ce mouvement d'idées, l'administration cantonale prépare depuis lors une nouvelle législation sur la création artistique et la conservation des biens culturels. Mais il lui arrive encore de ne pas donner à certaines propositions d'ordre culturel la suite favorable qu'elles mériteraient pourtant en raison de leurs qualités. Deux exemples illustreront mon propos.

En voici le premier. A Lyon, puis à Besançon, au Luxembourg, en Suède aussi et en Irlande enfin, sous l'égide du Ministère français des Affaires étrangères, l'Association française d'action artistique présente la rétrospective (1948–1988) de trente-trois tableaux réalisés par *Alfred Manessier* sur le thème de la Passion². On offrit au Musée d'art et d'histoire de Fribourg de présenter cette exposition aux Fribourgeois qui connaissent bien ce peintre par les vitraux qu'il compona pour la cathé-

drale St-Nicolas de cette ville. Mais le musée refusa d'offrir ses cimaises pour cette rétrospective; et c'est grand dommage: parce que le thème de cette exposition n'aurait pas détonné à Fribourg, ville de grande tradition catholique, où des vitraux de Manessier éclairent déjà le Saint-Sépulcre et les dix fenêtres hautes de la nef de la cathédrale, et parce qu'aussi Alfred Manessier terminera durant l'été la rosace de cette même église sur un thème inspiré du *Magnificat*. Voilà une belle occasion manquée de développer le goût des arts! Pour ne pas laisser accroire qu'à Fribourg le manque de curiosité intellectuelle et de sensibilité artistique est encore grand, je suggère qu'on prépare au musée cantonal une grande exposition qui présenterait à côté d'œuvres de peintres de l'Ecole de Paris (Manessier justement, Bazaine, Estève), celles que de nombreux collectionneurs fribourgeois seraient assurément heureux de lui prêter. Ce serait ainsi l'occasion de rendre hommage à des artistes qui ont dans le canton plus d'amis et d'amateurs qu'on ne le croit généralement.

Mon second exemple sera le suivant. Durant l'automne dernier, un historien d'art fribourgeois, *Gérard Pfulg*, avait sollicité des subsides pour la publication d'un livre consacré à trois chefs-d'œuvre de *Jean-François Reyff*. Les commissions culturelles de la Ville et du Canton de Fribourg lui refusèrent leur aide car «de telles recherches de caractère scientifique n'intéressent qu'une petite frange de la population». Or Jean-François Reyff est le plus grand sculpteur fribourgeois du XVII^e siècle (1614–1673). Un livre consacré à cet artiste baroque considérable aurait donc mérité des pouvoirs publics une plus grande attention. Publié en dépit de ceux-ci, cet ouvrage remarquable est toutefois accessible au public puisqu'il est sorti de presse à la fin de l'année dernière grâce à l'appui de la Loterie romande et de la Société d'art public³.

Afin de couronner les recherches historiques conduites à ce jour par le chanoine Pfulg, je propose que lui soit décerné, pour l'ensemble de son œuvre historique, le *Prix culturel de l'Etat de Fribourg* institué le 24 novembre 1987.

La réalisation de nos deux propositions concrétiseraient certaines des idées promues par les projets de nouvelles lois culturelles. Elle témoignerait de l'intérêt que le Canton porte à l'art et à son histoire.

Jean-Claude Morisod



«Madone à l'Enfant», de Jean-François Reyff (1645).

«Madone à l'Enfant» von Jean-François Reyff (1645)

Verpasstes nachholen!

Im Nachgang zu der am 17. Dezember 1984 lancierten Volksinitiative zur Erhaltung religiöser Bauten im Kanton Freiburg arbeitet die kantonele Verwaltung zurzeit ein Kunst- und Kulturgesetz aus. Dessenungeachtet schenkt man leider gewissen kulturellen Vorschlägen nach wie vor nicht die Aufmerksamkeit, die sie verdienten. Zwei Beispiele: In Frankreich, Luxemburg, Schweden und Irland sind kürzlich Ausstellungen mit Passionsbildern des Malers Alfred Manessier organisiert worden, der auch Fenster des Freiburger Münsters geschaffen hat. Das kunsthistorische Museum lehnte aber ein entsprechendes Angebot ab, die Manessier-Ausstellung in der Kantonshauptstadt zu zeigen. Der Autor schlägt deshalb vor, im Kantonsmuseum eine grosse Ausstellung mit Werken von Meistern der Pariser Schule (u. a. Manessier) zu gestalten, zu der zweifellos viele Freiburger Kunstsammler entsprechende Werke beisteuern würden.

Auch empfiehlt der Präsident des Freiburger Heimat-schutzes, den 1987 eingeführten kantonalen Kulturpreis dem Kunsthistoriker Gérard Pfulg für sein kürzlich erschienenes Werk über den bedeutendsten Freiburger Bildhauer Jean-François Reyff zuzusprechen. Stadt und Kanton hatten es zuvor abgelehnt, dieses Buch wie der private Heimat-schutz mitzufinanzieren.